



Déclaration liminaire de la CFDT Comité social d'administration centrale 12 septembre 2023

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les membres du CSA-AC

A l'occasion de ce 3^{ème} comité social d'administration centrale, l'ordre du jour présenté reste toujours très allégé malgré les sujets qui ne manquent pas....

Y figure notamment un projet de service du secrétariat général, à découvrir...

Nous l'espérons ambitieux et à la hauteur des enjeux importants notamment sur la gestion des services en charge des **ressources humaines** sur laquelle nous vous avons déjà interpellés à plusieurs reprises compte tenu de l'impact pénalisant pour l'ensemble des agents.

Il s'agit d'un préalable indispensable pour améliorer l'attractivité de notre ministère.

Pour commencer, à défaut de notification aux agents, il serait opportun de procéder a minima à la publication sur l'intranet SG des notes RH du secrétariat général par exemple sur le RIFSEEP ou encore le CIA des corps communs.

Et pourquoi ne pas rêver non plus à la réactualisation tant attendue de la charte des temps de l'administration centrale ?

Nous espérons dans tous les cas que le périmètre de ce projet sera global et concernera l'ensemble du secrétariat général y compris les délégations interrégionales. En effet la gestion disparate notamment des effectifs et sans harmonisation nationale des **DIR SG** reste toujours préoccupante... Chacune des DIR SG travaille d'ailleurs à son propre projet de service ? Suite à notre interpellation au dernier CSA, vous nous avez indiqué qu'un bilan des 5 ans après la création des DIR SG avait été initié, nous en attendons donc la communication.

Dans ce cadre, nous resterons très attentifs au suivi de l'expérimentation du DIT de Dijon qui pourrait à terme être étendue aux autres DIT en cas de réussite.

Enfin, sur les données communiquées relatives aux saisines du dispositif de signalement ministériel Allodiscrim par des agent(e)s de l'administration centrale, il convient de s'interroger sur le nombre restreint de saisines par rapport aux multiples situations d'agent(es) en souffrance constatées sur le terrain.

Par ailleurs, la majorité des situations signalées concernent des faits de **harcèlement moral**, ce qui est inquiétant et devrait conduire à une réflexion forte sur les actions restant à conduire notamment à destination de l'encadrement.

Si le ministère de la justice poursuit sa démarche de labellisation AFNOR égalité-diversité, l'exemplarité est de mise sur ces questions à commencer par l'administration centrale !

Madame la Présidente, mesdames, messieurs merci de votre attention.

Les représentants au CSA-AC :

Elisabeth Matias
Anne-Laure Heroguel
Jean-Jacques Rédarès
Emmanuelle François
Maryne Macle

